

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 23 MAI 2019

Convocations adressées le 17 mai 2019
Nombre de délégués titulaires présents : 10
Nombre de délégués votants : 13
Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Alain BENARD ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Jacques JOSELON ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Wilfried SCHWARTZ

Absent(s) excusé(s) :

Corinne CHAILLEUX ; Michel GILLOT ; Bernard PLAT ;

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Jacques JOSELON par Christian GATARD

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT par Christian BOUCHET ; Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND

Secrétaire de séance :

Patrick CHALON

C 19/05/03 – Convention de partenariat pour la gestion et l'utilisation du modèle multimodal de déplacements de l'agglomération tourangelle

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :

L'évolution récente du contexte institutionnel a été marquée par le renforcement des compétences des collectivités territoriales et des structures intercommunales en

matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Un modèle multimodal des déplacements peut contribuer activement à la mise en cohérence des politiques sectorielles qui influent sur les déplacements. A ce titre, il peut intéresser notamment les services urbanisme, développement économique, infrastructures et déplacements des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des acteurs locaux.

Le modèle multimodal de déplacements est un outil d'aide à la conception et à l'évaluation des politiques de déplacements et d'urbanisme à différentes échelles qui peut apporter une aide sur des questions d'ordre stratégique, prospectif et d'exploitation des réseaux. Sur la base de comparaisons de scénarios, il permet:

- D'estimer l'impact sur les déplacements de plans et projets d'urbanisation, de développement économique, d'habitat, pour alimenter les réflexions de planification ;
- D'estimer les effets d'une évolution de l'offre de transports collectifs et d'infrastructures routières sur la répartition modale et les grands flux ;
- De disposer d'une base de données pour l'utilisation d'autres outils (simulation dynamique permettant d'étudier diverses solutions de gestion du trafic dans un secteur, modélisation de la qualité de l'air, du bruit), et analyser les pratiques de déplacements.

Ce modèle est composé :

- d'une base de données cartographiques et chiffrées (réseaux routiers, de transports en commun, occupation du territoire, population, activités, équipements, projets, données de déplacements issues d'enquêtes) ;
- et d'un calculateur à quatre étapes : génération des déplacements par zone, distribution par origine-destination, choix du mode de déplacement et affectation des flux par mode sur les réseaux.

Le SMAT, le SITCAT, le Département et la Région Centre ont élaboré en 2011 et 2012 un modèle multimodal de déplacements dans le cadre d'une première convention passée avec le SMAT, alors pilote de la démarche, notamment pour les études du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il a été construit par la société PTV France à l'échelle du SCoT, qui comptait alors 40 communes, et permet de sortir des données à plus petite échelle.

Après l'adoption du SCoT en 2013, le SMAT n'a pas souhaité poursuivre le pilotage de la gestion du modèle et il a été convenu que le SITCAT, puis la Direction des Mobilités de Tour(s)Plus reprendraient ce pilotage à leur compte. Une seconde convention allant de 2014 à 2016, signée par l'Etat, la Région Centre, le Département d'Indre et Loire, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus et l'Agence d'Urbanisme de Tours précisait la gestion et l'utilisation du modèle. Le partenariat s'est poursuivi en 2017 et

2018 entre Tours Métropole Val de Loire, le SMAT, la Région Centre Val de Loire et l'Agence d'Urbanisme de Tours.

Une poursuite du partenariat est donc aujourd'hui envisagée entre le Syndicat des Mobilités de Touraine, le SMAT, la Région Centre Val de Loire et l'Agence d'Urbanisme de Tours.

Les signataires de la convention s'accordent sur le mode d'administration, de développement, d'utilisation du modèle et d'animation du partenariat.

La convention s'applique au 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an.

Le plan de financement partenarial est évalué à 40.000,00 € HT pour l'ensemble de la période couverte par la convention, à savoir l'année 2019.

Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

- Syndicat des Mobilités de Touraine : 59 % ;
- Région : 35 % ;
- SMAT : 6%.

	Taux	Montant pour 2019
Syndicat des Mobilités de Touraine	59%	23 600€
Région Centre Val de Loire	35%	14 000€
SMAT	6%	2 400€
		40 000€

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

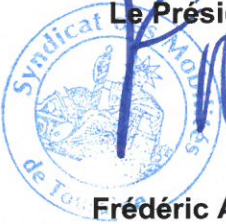

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat pour la gestion et l'utilisation du modèle multimodal de déplacements de l'agglomération tourangelle ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**


Le Président

Frédéric AUGIS